

Décision n°2026-061 **relative à la composition du conseil d'administration** **de l'Ecole normale supérieure de Lyon**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon ;

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination du président de l'Ecole normale supérieure de Lyon - M. Trizac (Emmanuel) ;

Vu le règlement intérieur de l'Ecole normale supérieure de Lyon ;

Vu la décision n°2026-014 portant proclamation des résultats des élections étudiantes au conseil d'administration (CA), au conseil des études et de la vie étudiante (CEVE) et au cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES) ;

Décide

Article 1. Composition

La composition du conseil d'administration de l'ENS de Lyon est fixée comme suit :

- **Personnalités qualifiées désignées :**

Bruno Berge, Président de Laclarée

Jean-Yves Koch, ancien Directeur exécutif de Capgemini

Nathalie Dompnier, Présidente de la ComUE Lyon Saint-Etienne

Hélène Olivier-Bourbigou, Responsable de programme et coordinatrice de l'ensemble de la recherche fondamentale à l'IFP Energies nouvelles (IFPEN)

Mathieu Ferey, Directeur du Conservatoire National de Musique et de Danse

- **Membres représentant les institutions partenaires, conformément à la désignation effectuée par chaque institution partenaire :**

Florence Morineau, Centre national de la recherche scientifique

Nathalie Carrasco, Ecole normale supérieure Paris-Saclay

Modalités de recours contre la présente décision : La présente décision fait l'objet d'une notification individuelle à l'égard des personnalités qualifiées nouvellement désignées par le président de l'ENS de Lyon. Le délai de recours commence à courir à compter de cette notification. En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra ainsi faire l'objet d'un recours gracieux auprès du président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois.

Laurent Coulon, Collège de France
François Daviaud, Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
Pascale Vicat-Blanc, Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique

- **Membres représentant les collectivités territoriales, conformément à la désignation effectuée par chaque collectivité territoriale :**

Emmanuel Hamelin, Métropole de Lyon
Sophie Blachère, Région Auvergne Rhône-Alpes

- **Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon, conformément aux opérations électorales réalisées et aux proclamations de résultats effectuées :**

- Pour le collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Carine Michel
Claude Gautier
Samir Merabet
Emmanuelle Picard

- Pour le collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Gilles Christoph
Chloé Journo
Sigolène Lecuyer
Emmanuelle Prak-Derrington

- Pour le collège des « personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service, des personnels des bibliothèques autres que les personnels scientifiques des bibliothèques et les personnels des services sociaux et de santé » :

Camille Borne
Emile Bouvier

- Pour le collège des « élèves et étudiants » :

Jeanne Bille-Sage et son suppléant Louis Redon
Victor Dehan et sa suppléante Salomé Blanchet

Article 2. Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication. Elle remplace, à la même date, toute décision ayant le même objet.

La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil, soit le 25 juin 2029, à l'exception du mandat des représentants des élèves et des étudiants dont le mandat court jusqu'au 3 février 2027.

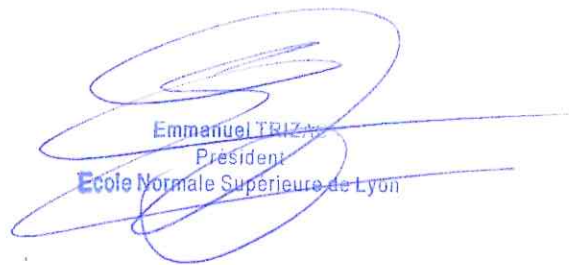
Article 3. Exécution

La Directrice générale des services de l'ENS de Lyon est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 1^{er} juillet 2026

Le Président de l'ENS de Lyon,

Emmanuel Trizac



Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon

Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Diffusion sur le site internet dans la rubrique « Informations institutionnelles > Décisions du Président 2026 »